
COMMISSION 4 : FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES

POLITIQUE 41 - FINANCES, MOYENS DES SERVICES

41-2 EVOLUTION DE L'INSTANCE DÉPARTEMENTALE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Depuis plusieurs années déjà, le Département d'Ille-et-Vilaine réalise des évaluations des politiques départementales et porte une démarche globale formalisée depuis 2009, sous l'égide d'un Comité départemental d'évaluation composé d'élus départementaux, et doté d'un cadre méthodologique et d'une charte pour développer les pratiques d'évaluation au sein de notre collectivité **(I)**.

La fin du précédent mandat en juin 2021 a coïncidé avec la fin du mandat du Comité départemental d'évaluation. Le programme d'évaluation validé en GER en janvier 2021 arrive lui-aussi à son terme et nécessite d'être renouvelé.

Aussi, avec le retour d'expérience ainsi capitalisé et la mise en place du nouvel exécutif, une opportunité s'offre à nous de renforcer la place de l'évaluation dans la conduite des politiques publiques de la collectivité. Il est ainsi proposé de faire évoluer l'instance départementale d'évaluation ainsi que son appellation, d'en désigner les nouveaux membres et d'arrêter son calendrier d'installation à partir de janvier 2022 **(II)**.

I – LES FINALITES DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

La pratique de l'évaluation vise à analyser en profondeur une action publique et ses effets, à porter un jugement de valeur, de manière à améliorer ou réorienter l'intervention publique.

Elle poursuit en effet une double finalité :

- Par un regard à 360°, apporter une aide à la décision en interrogeant directement l'efficacité, l'efficience ou encore la pertinence de l'action départementale.
- Alimenter le travail de dialogue et de transparence vis-à-vis des citoyens et partenaires breilliens en tant qu'outil de responsabilité démocratique permettant de rendre compte de manière transparente des résultats obtenus par l'action publique.

II – STRUCTURATION DE LA DEMARCHE D'ÉVALUATION AU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Le Comité départemental d'évaluation (CDE) est une instance politique mise en place depuis 2009 pour programmer les travaux d'évaluation conduits au sein du Département.

Entre 2015 et 2021, cette instance présidée par la Vice-présidente au personnel, réunissait 4 élus membres de la majorité et 3 élus de la minorité. Elle avait pour missions de :

- Proposer le programme annuel d'évaluation, validé en Groupe exécutif restreint ;
- Suivre les travaux d'évaluation avant la présentation des résultats en session ;
- Communiquer en interne et en externe sur les évaluations menées.

Les démarches d'évaluation sont inscrites dans la collectivité depuis plusieurs années et se sont peu à peu consolidées avec 33 évaluations menées depuis 2009 et la mise en place d'une charte en 2018.

L'Assemblée départementale est destinataire des résultats des évaluations, présentés en session, ainsi que du bilan annuel d'activité du Comité départemental d'évaluation.

III –PROPOSITIONS D'EVOLUTIONS

Il est proposé de faire évoluer l'instance politique d'évaluation sur deux aspects :

- Modifier le nom du CDE pour éviter toute confusion acronymique avec le Centre départemental de l'enfance. Il est proposé de transformer le CDE en CEPP : Comité d'évaluation des politiques publiques ;
- Introduire sept élu.es suppléant.es en complément des 7 élu.es titulaires.

D'autres propositions non constitutives de la composition ou du fonctionnement du Comité d'évaluation pourront être travaillées sur 2022 par les futur.es élu.es membres : formation, intégration de personnalités qualifiées dans certains exercices d'évaluation, renforcement de la communication, travail sur la programmation des évaluations...

Une première session d'installation est envisagée en janvier 2022, afin de proposer un programme d'évaluation d'ici le printemps prochain.

Synthèse :

La démarche globale d'évaluation des politiques départementales doit être prorogée et renforcée. Il apparaît donc pertinent de renouveler et faire évoluer l'instance départementale en charge des démarches d'évaluation.

En conclusion, je vous propose :

- ***de faire évoluer le nom du Comité départemental d'évaluation (CDE) en Comité d'évaluation des politiques publiques (CEPP) ;***
- ***d'approuver la composition suivante pour cette instance :***
 - . ***7 membres élu.es titulaires (4 élu.es de la majorité et 3 élu.es de la minorité) ;***
 - . ***7 membres élu.es suppléant.es (4 élu.es de la majorité et 3 élu.es de la minorité) ;***
- ***d'en désigner les 14 membres.***

LE PRESIDENT
Jean-Luc CHENUT